

Natura 2000

Amont, aval

Loire sauvage,

Loire menacée,

Loire à préserver

Sommaire

- * Edito
- * La Loire, gestionnaire de sa vallée
- * Le Plan Loire Grandeur Nature
- * Végétations annuelles des grèves exondées
- * Bilan de l'occupation des sols en Vallée de la Loire
- * Contrats Natura 2000 et CTE
- * Rencontres
- * Le saviez-vous ?
- * Les lois Natura 2000
- * Calendrier



Edito

Vers une gestion patrimoniale et concertée de la Loire

La rédaction des documents d'objectifs des sites Natura 2000 "Loire des Ponts de Cé à Montsoreau" et "Loire de Nantes aux Ponts de Cé" est engagée depuis deux ans. Les structures chargées de cette mission sont respectivement le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents.

Après les travaux scientifiques (cartographies, inventaires) et une lettre d'information publiée fin 2000, nous reprenons la plume pour vous informer sur l'état d'avancement de la démarche et vous présenter plus en détail les richesses de la Loire.

Les documents d'objectifs doivent être achevés fin 2002. Dans la plus grande concertation, le Conservatoire et le Parc naturel régional vont soumettre, à l'ensemble des acteurs, des propositions de gestion pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. A travers les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent, il semble que nous allions vers une gestion qui à terme conviendra à la majorité des partenaires.

Les efforts de chacun pour suivre le travail et participer aux débats en cours doivent permettre une gestion patrimoniale et concertée de la Loire entre Nantes et Montsoreau. C'est en associant tous les acteurs concernés que nous parviendrons à maintenir la dynamique et la richesse écologique du fleuve tout en tenant compte des activités humaines.

Il nous faut poursuivre cette dynamique de concertation et de partage des idées pour que chacun - promeneur, pêcheur, naturaliste, chasseur, agriculteur - puisse pratiquer encore longtemps le "dernier fleuve sauvage d'Europe", reconnu mondialement pour la qualité de ses paysages culturels.

Yves DAUGE

Président du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine

Roselyne BACHELOT

Présidente du Conservatoire régional
des rives de la Loire et de ses affluents

La Loire, gestionnaire de sa vallée

Une dynamique forte des milieux, liée à l'action de l'eau

La Loire est un système complexe où l'eau est le moteur de variations et d'échanges multiples. Les étiages et les inondations, l'érosion et le dépôt de sédiments, le déplacement de végétaux et d'animaux permettent à la Loire de créer en permanence des milieux neufs.

La Loire et son bassin-versant sont ainsi le siège d'un fonctionnement complexe et remarquable qui est la source d'une grande biodiversité.

Une vallée en relation avec ses habitants

Bien que souvent qualifiée de "dernier fleuve sauvage d'Europe", la Loire n'en est pas moins un fleuve aménagé et utilisé par l'homme.

Des liens se sont donc tissés au fil des temps entre le fleuve et ses riverains.



Végétations annuelles des grèves exondées

Ces relations, nous ne pouvons les négliger ; elles sont devenues partie intégrante du "système Loire".

Mais il faut respecter les besoins et les exigences du fleuve, sous peine de voir s'aggraver les dysfonctionnements existants et d'assister impuissants à l'aggravation des inondations dans certains secteurs, à la dégradation de la qualité de l'eau, à la diminution des rendements de la pêche ou encore à l'altération de la qualité des paysages.

Car l'avenir des riverains de la Loire et de leurs activités est intimement lié au bon fonctionnement du fleuve.

Nécessité d'une gestion patrimoniale et concertée

Force est de constater que la Loire connaît un certain nombre de dysfonctionnements auxquels il faut remédier pour continuer de vivre en bonne entente avec le fleuve.

Nos actions doivent donc s'inscrire dans un objectif de protection de la dynamique ligérienne, à l'origine de la richesse des milieux naturels et des espèces.

Si la réflexion doit être globale et centrée sur le fonctionnement de l'hydrosystème ligérien, l'action sera locale et adaptée à chaque type de territoire.

Enfin, les actions des différents acteurs sont parfois contradictoires et insuffisamment concertées.

Il est donc primordial de tendre vers plus de concertation pour que les actions menées s'inscrivent dans un projet global. Notre devise doit être : "penser globalement pour agir localement".

Le Plan Loire Grandeur Nature

Les dysfonctionnements de l'écosystème ligérien, engendrés par la construction de digues, la création d'ouvrages de navigation et surtout les extractions de granulats ont conduit l'Etat, l'Etablissement public territorial du bassin de la Loire (EPL) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à mettre en place le Plan Loire Grandeur Nature dès 1994 (rebaptisé Programme Interrégional Loire Grandeur Nature depuis 1999).

Les trois principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des populations face aux risques d'inondation (renforcement des levées, réalisation de Plans de Prévention des Risques...)
- d'améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau (limitation de l'enfoncement du lit, restauration d'annexes hydrauliques...)
- et enfin de mettre en valeur les patrimoines naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes.

Le financement des actions menées dans le cadre du Plan Loire est assuré par l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'EPL, le Conseil Supérieur de la Pêche et les Collectivités locales (régions et départements).

Pour que les actions de restauration et d'entretien du lit soient compatibles avec les exigences de la Directive Habitats (directive européenne désignant les zones spéciales de conservation des milieux naturels), nous travaillons avec les services gestionnaires de la Loire (Service maritime de l'équipement, Voies navigables de France) et l'Equipe pluridisciplinaire du Plan Loire, afin d'établir des préconisations qui seront intégrées aux futurs documents d'objectifs.



Souchet brun

CARTE D'IDENTITE

VEGETATIONS ANNUELLES DES GREVES EXONDEES



Gnapthale des marais

Description : Cet habitat se développe sur les parties les plus basses des grèves, à la fin de l'été. Il a un aspect de gazon ras et clairsemé laissant apparaître le substrat. Ces végétations sont dites "pionnières" et "nomades" car elles apparaissent sur un substrat sans cesse remanié et se déplacent d'une année à l'autre, en fonction des conditions hydrologiques.

Espèces repères : Souchet de Micheli, Souchet brun, Gnapthale des marais, Limoselle aquatique ...

Etat de conservation : Cet habitat dépend directement de la dynamique naturelle du fleuve ; il varie donc largement d'une année à l'autre.

Eléments favorables à son développement :

- Bon fonctionnement de l'hydrosystème
- Bonne qualité de l'eau
- Gestion adaptée des grèves

Orientations de gestion envisagées :

- Maintenir ou restaurer la dynamique naturelle du " système Loire "
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau
- Entretenir les grèves par une gestion adaptée
- Contrôler le développement des espèces envahissantes

Acteurs concernés : Service maritime et de la navigation, Equipe pluridisciplinaire Plan Loire...

Bilan de l'occupation du sol en Vallée de la Loire

Depuis une dizaine d'années, le Conservatoire travaille sur l'évolution de l'occupation du sol en zone inondable. Deux bilans cartographiques ont été dressés : en 1995 et en 2000.

En 2000, les prairies permanentes représentent plus de 10 000 ha, soit environ 45 % du territoire entre Nantes et Montsoreau, contre moins de 43 % en 1995. Dans le même temps, les cultures ont diminué d'environ 2 %.

Quant à l'exploitation du peuplier, elle semble s'être stabilisée autour de 6 % du territoire entre 1995 et 2000.

On constate donc une relative "stabilisation" des modes d'occupation du sol et le rôle prépondérant du système prairial dans l'économie de la vallée. Avant 1995, le système prairial se trouvait fortement fragilisé ; l'exploitation de la zone inondable avait évolué vers les cultures (céréales et peupliers). L'inversion de cette tendance depuis 1995 peut se conjuguer avec la mise en place des opérations agri-environnementales (Opérations groupées d'aménagement foncier et Opérations locales agri-environnementales), dispositifs financiers de soutien à l'exploitation extensive des prairies.



Rosalie des Alpes

Contrats Natura 2000 et CTE

(Questions à Suzanne Bastian, DIREN* des Pays de la Loire)

Quels sont les différents contrats qui peuvent être établis dans le cadre de Natura 2000 ?

Les propriétaires ou gestionnaires de parcelles concernées par un habitat d'intérêt européen peuvent signer avec l'Etat des contrats, permettant la mise en œuvre des prescriptions de gestion définies dans le document d'objectifs. Pour les parcelles à usage non-agricole, ces contrats sont dénommés "contrats Natura 2000". Pour les parcelles agricoles, ils prendront la forme de "Contrats territoriaux d'exploitation" (CTE) ou de mesures agri-environnement (Contrats locaux agri-environnement...).

Ces contrats, signés pour une période de 5 ans renouvelable, définissent les engagements et les modalités de rémunération du propriétaire ou du gestionnaire.

Comment se signe un contrat ?

Pour les CTE et les mesures agri-environnement, les contrats peuvent être passés dès à présent (le service instructeur est la DDAF ou l'ADASEA).

Pour les contrats Natura 2000, lorsque le document d'objectifs est validé par arrêté préfectoral, le propriétaire ou gestionnaire d'une parcelle peut signer un contrat de gestion avec l'Etat.

Ce contrat comprend le descriptif des opérations à mettre en œuvre, la localisation des parcelles auxquelles il s'applique, le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée. Le paiement et le suivi des aides est assuré par le CNASEA.

D'où viennent les financements ?

Pour les CTE, les financements proviennent pour moitié de l'Union Européenne et pour moitié de l'Etat Français. Le Conseil Régional, le Conseil Général de Maine-et-Loire et l'Union Européenne co-financent les contrats locaux agri-environnement.

Quel est le "Plus" Natura 2000 ?

Les mesures agri-environnement (CTE et CLAE) souscrits dans un site Natura 2000 pourront bénéficier d'une aide jusqu'à 20% supérieure à celle allouée hors site Natura 2000. Les mesures concernées sont indiquées dans le document d'objectifs.

* DIREN : Direction régionale de l'environnement

Rencontres ...

Monsieur LEMASSON, agriculteur à Saint-Rémy-La-Varenne

Parmi les 30 hectares de prairies qu'exploite Monsieur Lemasson, 12 sont situés sur le site Natura 2000 " Loire, des Ponts-de-Cé à Montsoreau ".

"C'est par tradition que je continue d'exploiter ces prairies...", nous explique-t-il, "...et puis aussi parce qu'il est difficile de faire autre chose dessus".

Il sait assez peu de choses sur Natura 2000 et, sans être contre, avoue rester vigilant par manque d'information.

Cependant, M. Lemasson se dit intéressé par les aides qui peuvent être allouées dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE, Contrats locaux agri-environnement), même si, par principe, il trouve anormal d'être subventionné pour faire son métier. Ce sont les conditions difficiles que rencontre actuellement l'élevage qui le poussent à revoir sa position.

D'ailleurs, c'est probablement en partie grâce aux aides financières qu'il va pouvoir conserver ses prairies inondables.

Mais pour lui, à terme, il n'y a qu'en menant une véritable politique de valorisation des produits de l'élevage que l'on arrivera à préserver les prairies.

Monsieur CHALIN, agriculteur à Rochefort-sur-Loire



Ce producteur laitier a son siège d'exploitation et l'ensemble de ses terres (70 ha de prairies permanentes et 10 ha de cultures) en zone inondable.

"Notre exploitation est extensive", nous explique-t-il, "Les animaux sont toujours dans les prairies, sauf en période de crue où le troupeau vit sur le tertre."

Pour lui, la prairie est la seule activité réaliste dans les fonds de vallées.

Il fut l'un des premiers à souscrire un CTE dans le secteur car ce type de contrats permet de pérenniser l'élevage et d'assurer l'homogénéité du territoire. "En ce qui concerne Natura 2000, notre priorité est d'éviter le mitage des grands ensembles (par des cultures ou des peupliers). Cela doit inciter les agriculteurs à exploiter leurs prairies de manière extensive."

"Face à ce milieu aux contraintes fortes, les CTE et Natura 2000 représentent une contre-partie essentielle pour soutenir une agriculture adaptée au territoire."

Le saviez-vous ?

La Moule de rivière vit dans les sédiments du fond de la Loire. Sa larve a la particularité de s'accrocher pendant 5 semaines sur les branchies d'un poisson-hôte (chevesne, tanche...). Elle y trouve le gîte et le couvert et peut ainsi se développer dans de bonnes conditions. C'est un animal très sensible à la qualité de l'eau et aux aménagements du lit et des berges. En retour, ce mollusque bivalve accueille, pendant plusieurs semaines, les oeufs d'un petit poisson, la Bouvière, qui a une reproduction dite "ostracophile" (développement des oeufs dans une moule).

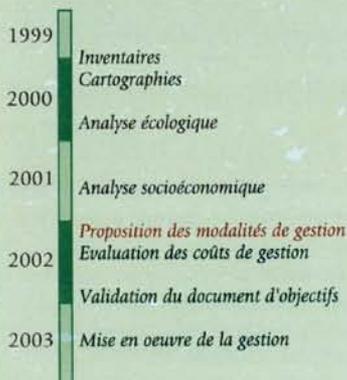


Unio Crassus

Les lois Natura 2000

- Transposition de la Directive européenne Habitats en droit français : ordonnance du 11 avril 2001
- Modalités de désignation des sites Natura 2000 : décret du 8 novembre 2001
- Cadre de la gestion des sites Natura 2000 : décret du 20 décembre 2001

Calendrier



Où nous joindre ?

Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
Guillaume VUITTON
Tél : 02 41 53 66 00
Fax : 02 41 53 66 09
g.vuitton@parc-loire-anjou-touraine.fr

Conservatoire régional des rives de la
Loire et de ses affluents
Alexandre PRINET
Tél : 02 40 41 62 76
Fax : 02 40 41 62 80
conservatoire@wanadoo.fr

